

La Vigilance Paie

4 niveaux de vigilance en fonction de vos besoins

Nous vous proposons déjà...

NIVEAU I
VOTRE ESPACE
LÉGISLATIF

GRATUIT

Le service « **Vigilance Paie** » a été créé afin de répondre à vos besoins. Ce service vous propose quatre niveaux de vigilance adaptés aux exigences de chacun par l'intermédiaire d'outils spécifiques.

Il vous offre outre une mise à disposition des nouveaux textes législatifs, une information personnalisée jusqu'à la réalisation des étapes importantes de votre paie.

Nous mettons à **vos** disposition sur notre site Internet : www.gepss.net les **informations réglementaires** en vigueur vous permettant de réaliser votre paie sans omettre de nouvelles réglementations.

Nous avons créé pour vous...

NIVEAU II
VOTRE SÉCURITÉ À
LA CARTE

546.19€ TTC /

En plus du niveau I, le niveau II vous permet d'obtenir par fax ou par mail les **changements législatifs** concernant la paie survenus au cours du mois, ainsi que les services suivants :

- ↳ Les recherches et documentations des textes en vigueur concernant la paie.
- ↳ Un accès au site Internet contenant la totalité des textes.
- ↳ La transmission par fax ou par mail des changements législatifs survenus.
- ↳ Un accueil téléphonique pour plus de renseignements sur ceux-ci.
- ↳ Une recherche complémentaire de textes spécifiques sur la paie.

Une question ? N'hésitez pas, contactez-nous ...

Et aussi pour plus de confort et de sécurité...

NIVEAU III
LA FIABILITÉ
À 100%

Lors de la mise en place de ce service, un audit devra être réalisé par nos soins. Celui sera facturé. Cette action va permettre de vérifier le paramétrage de votre logiciel et de mettre en exergue vos pratiques afin de nous permettre d'assurer une continuité optimale.

546.19€ TTC / an
3.44€ TTC / bulletin

Grâce au niveau vigilance III, nous réalisons à votre place les étapes importantes de votre paie. Vous vous assurez ainsi des bulletins et des déclarations administratives conformes à la législation et dans les délais.

L'externalisation de votre paie vous assurera fiabilité et rapidité.

VOS ACTIONS

- Créer ou enlever des agents, gestion administrative.
- Saisir les éléments variables (nuits, dimanches, ...).
- Remplir par fax un tableau exhaustif des informations nécessaires (changement d'indice, d'échelon, nombre de jours de maladie...)
- Faire les éditions
- Faire les flux de la paie et du mandatement

NOS ACTIONS

- **Recherches et documentations** de tous les textes en vigueur.
- **Tous** les changements règlementaires et statutaires (valeur point, SMIG, indemnités, cotisations...).
- Les ajouts collectifs de point d'indice et de rappels.
- **La gestion des codes paies**, des grilles indiciaires et des grades (création et modification).
- Le paramétrage des « Eléments Constitutifs de la Paie » (CFP, demi traitement, nombre d'heures contrats aidés...).
- **Contrôle du net à payer** des bulletins de salaire.
- Calcul et contrôle du **mandatement** ainsi que des pièces à joindre.
- **Rappels** de salaires, de cotisations ouvrières et patronales.

D'une façon ponctuelle...

NIVEAU IV
SOUTIEN
A LA DEMANDE

Un problème ponctuel, personne pour faire la paie....

Nous lançons le calcul de la paie dans GEPSS® et procédons au calcul du mandatement.

5.87€ TTC / bulletin